

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant VICKY LAVOIE	Numéro de permis 2018034	Date d'inspection Le 25 juin 2020	
Nom de l'établissement Garderie le coffre aux trésors		Numéro de téléphone (506) 580-0909	
Adresse 48 rue Edgar Saint-Basile NB E7C 1P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	11(a)	31 mai 2020	31 mai 2020
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(vii)	31 mai 2020	31 mai 2020
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	28(2)	31 mai 2020	25 juin 2020

<p>Commentaires généraux</p> <p>Le cours de premier soins a été fait le 31 mai 2020. Due au Covid-19, les pratiques de feu ont été fait ce mois. le ratio est conforme</p> <p>La garderie rencontre les exigences concernant la Loi sur les services à Petite Enfance. Le permis peut être renouvelé.</p>

original signé par
Geneviève Abud

Le 25 juin 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Vicky Lavoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 juin 2020

Date